



COMMUNIQUÉ

DIFFUSION IMMÉDIATE

26 septembre 2005

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL : DEMANDES DE COMPARUTION
ET D'AIDE FINANCIÈRE**

Le procureur de la Commission d'enquête publique sur Cornwall, Peter Engelmann, a annoncé aujourd'hui la publication d'un avis d'audience indiquant aux particuliers et aux organismes concernés comment procéder pour comparaître et pour obtenir des fonds à cette fin. À compter de demain, cet avis fera l'objet d'une vaste diffusion dans des journaux nationaux, régionaux et locaux, dans les deux langues officielles.

L'Enquête se déroulera en deux volets :

- Dans le *Volet I*, la Commission fera enquête et rapport sur l'intervention institutionnelle du système judiciaire et d'autres institutions publiques, y compris l'interaction de cette intervention avec d'autres secteurs publics et communautaires, à l'égard de ce qui suit :
 - les allégations de mauvais traitements du passé à l'endroit de jeunes gens dans la région de Cornwall, y compris les politiques et les pratiques alors en place afin d'intervenir face à de telles allégations,
 - la création et l'élaboration de politiques et de pratiques qui visaient à améliorer l'intervention face aux allégations de mauvais traitements,en vue de formuler des recommandations visant l'amélioration accrue de l'intervention dans des circonstances similaires.
- Dans le *Volet II*, la Commission fera enquête et rapport sur les processus, services ou programmes susceptibles de favoriser la guérison et la réconciliation communautaires à Cornwall.

En ce qui concerne le *Volet II*, la Commission peut prévoir des réunions communautaires ou d'autres occasions en plus d'audiences formelles à l'intention des particuliers touchés par les allégations de mauvais traitements du passé à l'endroit de jeunes gens dans la région de Cornwall pour leur permettre de faire part des événements qu'ils ont vécus ainsi que de l'impact que ceux-ci ont eu sur leur vie.

On peut demander à comparaître dans l'un ou l'autre volet, ou dans les deux, et obtenir de l'aide financière dans l'un ou l'autre cas. Les critères sont énoncés dans les *Règles de procédure*, dont on peut obtenir copie en communiquant avec le bureau de la Commission par téléphone au (613) 938-2461, par fax au (613) 938-7463 ou par la poste à l'adresse suivante : L'Enquête publique sur Cornwall, 709, rue de la Fabrique, Cornwall (Ontario) K6H 7K7. On peut aussi se renseigner sur le site Web de la Commission à www.enquetecornwall.ca.

Les demandes de comparution et d'aide financière peuvent être présentées directement au bureau de la Commission ou envoyées par courriel à info@enquetecornwall.ca au plus tard à 17 heures le 25 octobre 2005. L'examen des demandes débutera à 10 heures le 7 novembre et se poursuivra les 8 et 9 novembre dans la salle d'audience de l'Enquête, au 709, rue de la Fabrique, à Cornwall.

« Nous sommes prêts à recevoir les demandes des parties concernées, a déclaré M. Engelmann. Les gens ne devraient pas hésiter à communiquer avec nous s'ils ont des questions au sujet des démarches à entreprendre. »

La Commission a aussi annoncé l'ouverture aujourd'hui de son site Web www.enquetecornwall.ca, qui fournira des renseignements à jour sur l'Enquête et indiquera aux particuliers et aux organismes intéressés comment procéder pour recevoir des comptes rendus réguliers par courriel ou par la poste.

- 30 -

Renseignements :

Marie-Josée Lapointe

(613) 244-5777

(613) 794-4620 (portable)